



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 novembre 2008**

Délibération n° 2008-0349

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de partenariat 2008-2009 - Abrogation de la délibération n° 2008-4821 en date du 11 février 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 31 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 18 novembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Petit, Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), Pédrini (pouvoir à M. Llung), MM. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Albrand (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Coulon), Fleury (pouvoir à M. Bouju), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Justet (pouvoir à M. Longueval), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Corazzol), M. Pillon (pouvoir à M. Lyonnet), Mmes Revel (pouvoir à M. Guimet), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Reppelin), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : Mmes Palleja, Pierron.

**Séance publique du 17 novembre 2008****Délibération n° 2008-0349**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de partenariat 2008-2009 - Abrogation de la délibération n° 2008-4821 en date du 11 février 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

## Contexte général

L'entrepreneuriat contribue au dynamisme économique de l'agglomération et au renforcement de son positionnement dans la compétition européenne. Il est synonyme d'innovation et de renouvellement du tissu économique local. L'impact en termes d'emploi est déterminant : chaque année, près de 30 000 emplois sont créés ou sauvés dans l'agglomération lyonnaise grâce à la création et à la reprise d'entreprise.

Le dispositif partenarial [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], animé par la Communauté urbaine dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise, vise à renforcer l'impact de l'entrepreneuriat sur le développement économique de l'agglomération en favorisant la pérennité des jeunes entreprises, par une réponse adaptée à leurs besoins et un suivi personnalisé.

Le dispositif porte aujourd'hui ses fruits. Entre 2006 et 2007, le nombre de créations d'entreprises dans l'agglomération a augmenté de 18,6 %, taux supérieur aux moyennes nationales et régionales et aux autres principales métropoles françaises. Par ailleurs, Lyon se positionne au dixième rang européen pour la création d'entreprise (European Cities Entrepreneurship Ranking - Ecer Banque Populaire 2007).

Le dispositif [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] atteint aujourd'hui une certaine maturité qui nécessite de franchir un palier en termes d'innovation et de promotion, de manière à maintenir la position de référence de l'agglomération au niveau national et européen.

L'atteinte de cette ambition passe notamment par une consolidation de son positionnement en matière d'accompagnement des entreprises innovantes.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'incubateur Crealys, membre fondateur de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat].

Le positionnement de Crealys au sein de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat]

Crealys intervient dans les phases d'émergence et de validation des projets de création d'entreprise ayant un lien avec un laboratoire de recherche publique. Il se positionne en complémentarité d'autres membres de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] tels que Vouloir entreprendre, Novacité, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), Oseo ou Réseau entreprendre Rhône.

Ses principales missions sont :

- la détection des projets dans les laboratoires et les entreprises,
- l'évaluation des idées de création,
- le soutien logistique et la formation des porteurs de projet,
- l'étude de faisabilité et la structuration des projets de création,
- la mise en relation avec des partenaires industriels ou financiers.

Le processus d'incubation se décline en deux phases :

- la phase préalable à l'incubation : après validation par un comité exécutif de la possibilité de collaboration avec un laboratoire public, le porteur de projet a accès à des expertises destinées à clarifier certains aspects du projet (sur le plan technique ou juridique par exemple),
- la phase d'incubation : elle permet aux porteurs de projet sélectionnés par un comité d'engagement d'accéder à quatre types d'outils financiers : formation des porteurs, prestations et conseils, bourse transporteur, appui technique et scientifique du laboratoire.

Résultats de l'incubateur de 1999 à 2007

Libellé	Global	Sciences de la vie	Technologies de l'information et de la communication	Technologies de l'ingénieur	Sciences humaines et sociales / services
projets examinés	375				
projets incubés	178	66	48	54	10
entreprises créées	100	37	26	35	2
emplois créés	500				
défaillances	13				

La durée moyenne de l'incubation est de 11 mois.

80 % des entreprises créées incubées chez Crealys s'implantent dans la Communauté urbaine.

Le taux de survie à 5 ans est de 78,4 %.

Crealy s'est vu reconnaître premier incubateur de France par le ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la recherche, tant au niveau des projets incubés que des entreprises créées. Crealys accompagne 10 % des projets au niveau national et a contribué à 8 % des nouvelles entreprises issues d'incubateurs.

Plan de développement 2008-2009

Sur le plan quantitatif, Crealys a pour ambition de maintenir son positionnement national : environ 18 projets incubés par an pour une moyenne de créations se situant entre 10 et 15 annuellement. Son objectif complémentaire est l'amélioration du taux de transformation projets incubés/entreprises créées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

L'enjeu pour Crealys est d'être mieux identifié comme une référence au niveau international et, à ce titre, de contribuer à la notoriété de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] et plus largement de l'agglomération dans son positionnement en matière d'innovation.

A ce titre, le plan de développement 2008-2009 intègre les évolutions suivantes :

*Dans le cadre de son action de détection :*

- renforcer la sensibilisation des doctorants à l'entrepreneuriat, en liaison avec l'Université de Lyon,
- dans le cadre de [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat], et en collaboration avec Lyon sciences transfert (LST), renforcer l'interface valorisation de la recherche/création d'entreprise sur la base des travaux engagés en 2008.

Cela se traduit par trois types d'objectifs :

- renforcer la proximité opérationnelle entre les deux structures,
- faciliter la lecture : mettre en lumière les spécificités et complémentarités des deux structures,
- cadrer les prises de décision, clarifier les modalités de gouvernance et les procédures.

Cette action de détection se décline selon les actions suivantes :

- un travail d'acculturation réciproque (participations croisées à des comités exécutifs, entretiens croisés chargés d'affaires/chercheurs, travail en commun sur certains dossiers - sur le volet maturation du projet économique, mise à disposition réciproque d'outils, adoption de terminologies communes, évaluation modèle création/qualité technologique, benchmark collectif, mise en place d'événements - cf. Bio Innovation Day, etc.),
- des actions de sensibilisation en commun, notamment auprès des laboratoires (utilisation d'outils communs, partage des enjeux),
- une réflexion sur la gouvernance et la prise de décision. Il s'agit de s'intéresser à la politique des établissements par rapport aux porteurs de projet, notamment sur le plan des prises de participation et de la propriété intellectuelle. LST souhaite faire émerger des pratiques collectives dans ces domaines.

*Dans le cadre de la filière Sciences de la vie et de Lyon Bio Advisor :*

- renforcement de l'implication de Crealys dans le Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) infectiologie,
- participation aux travaux et échanges dans le cadre du réseau Lyon Bio Advisor et du pôle de compétitivité Lyon Biopôle,
- maintien d'une priorité d'action en faveur des projets incubés dans le secteur des biotechnologies.

*Actions de promotion :*

- mise en place d'une stratégie de relations presse offensive,
- participation à l'organisation d'événements liés à l'entrepreneuriat ou à la valorisation de la recherche : accueil du concours national du ministère de la recherche en faveur des entreprises innovantes, organisation d'un Bio Innovation Day dans le cadre de Lyon Bio Advisor,
- organisation d'un événement pour fêter la centième création d'entreprise accompagnée par l'incubateur.

Modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de soutenir Crealys dans son développement, il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre la Communauté urbaine et Crealys pour la période 2008-2009.

Le montant de la subvention s'élève à 70 000 € pour l'année 2008, dont 10 000 € pour l'organisation de l'événement relatif à la centième création.

La réalisation du plan d'action évoqué ci-dessus sera évaluée selon des critères précisés dans la convention.

## Budget prévisionnel 2008

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
<i>Dépenses d'appui au projet</i>	366 500	Agence nationale de la recherche	101 324
charges de personnel	344 000	Région	350 000
formation interne	8 000		
taxes et impôt	19 300		
<i>Interventions sous-traitées</i>	460 000	Communauté urbaine	70 000
expertises ponctuelles	75 000	reprise sur fonds dédiés	456 876
études de faisabilité	45 000		
formations	340 000		
<i>Dépenses générales</i>	201 700	cotisation membres	25 500
fournitures et frais généraux	21 200	subvention Merck	40 000
location et charges locatives	72 500		
honoraires	62 000		
charges diverses	40 000		
dotation aux amortissements	20 000		
<i>Réserve</i>	33 700	remboursements porteurs	25 000
<i>Communication</i>	60 000	sponsoring 100° création	30 000
total	1 126 700	total	1 126 700

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Abroge** la délibération n° 2008-4821 en date du 11 février 2008 concernant [Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à l'incubateur Crealys.

**2° - Décide** le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 € pour le programme d'actions 2008 à Crealys.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de subvention avec Crealys précisant notamment les modalités de versement suivantes : 80 % versés à réception du certificat de notification de la présente convention à l'association, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activités au 28 février 2009.

**4° - La dépense** correspondante de 70 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757, selon la répartition suivante :

- 80 % en 2008, soit 56 000 €,
- 20 % en 2009, soit 14 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2008.**